AR PREFECTURE

082-218201127-20210204-CM04022021_10-DE

Regu le 05/02/2021

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 04 février (04/02/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Pierre PUCHOUAU, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Stéphanie GAYET (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoints**,

M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Monsieur Georges SEGARD), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Guy LOURMEDE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

10-04 février 2021

10. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur: Monsieur PORTES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation et de la modification du tableau des effectifs :

Considérant que suite à une meilleure organisation des services et afin de tenir compte de l'évolution des missions des agents de la collectivité et par voie de conséquence des nouvelles responsabilités confiées aux agents, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet pour assurer les fonctions d'Animatrice et d'Accompagnante éducative et sociale;
- Création d'un poste d'Ingénieur pour assurer les fonctions d'Adjoint au Directeur des Services Techniques;

AR PREFECTURE

082-218201127-20210204-CM04022021_10-DE Regu le 05/02/2021

- Création d'un poste de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la mission de responsable du personnel des écoles;
- o Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet à 31/35ème.

Considérant que suite au jury de recrutement pour pourvoir le poste de Directeur des Services Techniques, il y a lieu de créer un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer, après un avis du Comité Technique ultérieur, un poste d'Ingénieur principal à temps complet ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES	CREATIONS DE POSTES		
1	En attente du Comité Technique	01-03-2021	Animateur territorial	32 :00
1	En attente du Comité Technique	01-03-2021	Ingénieur territorial	35 :00
1	En attente du Comité Technique	01-03-2021	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35 :00
1	En attente du Comité Technique	01-03-2021	ATSEM principal de 2ème classe	31:00
1	En attente du Comité Technique	15-02-2021	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35:00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER les créations de postes décrites ci-dessus.

D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 05 février 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :